

Crédits aux particuliers – France • Mars 2020

Les banques poursuivent la mise en place de crédits aux particuliers en mars mais à un rythme fortement ralenti

- Conséquence des impacts de la pandémie de Covid-19 sur l'économie, la demande de crédits liés aux dépenses de consommation et à la conclusion des transactions immobilières ralentit fortement en mars. La production mensuelle CVS de crédits à la consommation s'établit à +4,2 milliards d'euros en mars (+5,9 milliards en février), celle de crédits à l'habitat à +20,2 milliards d'euros, après +25,1 milliards en février.
- Ce fort ralentissement se répercute dans les taux de croissance annuels : + 3,4 % en mars, après + 5,3 % en février, pour les crédits à la consommation et + 6,6 % en mars, après + 7,1 % en février pour les crédits à l'habitat.
- Le taux des crédits nouveaux à l'habitat est quasi stable en mars, il s'élève à 1,20 %.

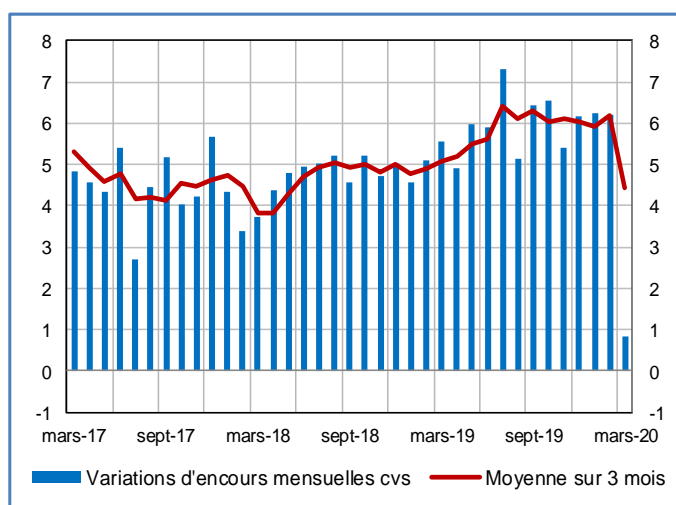
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	mars-20	jan-20	fevr-20	mars-20
Total	1 309	6,7	6,8	6,1
<i>Habitat</i>	1 090	7,0	7,1	6,6
<i>Consommation</i>	186	5,2	5,3	3,4
<i>Autres</i>	33	4,3	5,5	5,5

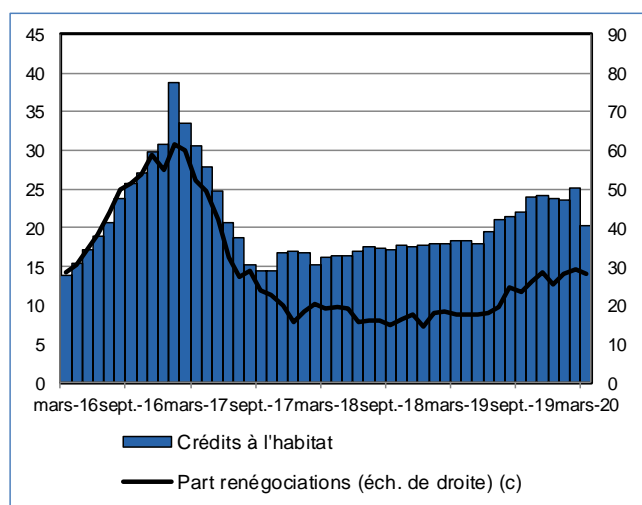
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat (en %)

(Flux mensuels CVS en milliards d'euros, part non cvs en %)





Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,7	5,8	6,1	6,2	5,9	4,2
- crédits à l'habitat	23,9	24,1	23,8	23,5	25,1	20,2
<i>dont crédits à l'habitat hors renégociations</i>	17,7	17,2	17,8	16,9	17,8	14,6
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	26,0	28,7	25,4	28,0	29,3	28,0

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20 (e)	mars-20 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,23	1,20	1,17	1,17	1,19	1,19
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,38	1,29	1,29	1,30	1,27	1,24
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,68	3,75	3,52	3,75	3,84	3,76
- découverts aux particuliers (d)	5,54	5,70	5,29	5,48	5,74	5,72

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

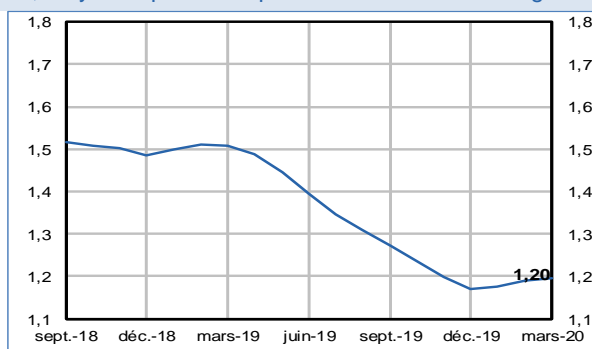
(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données provisoires

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance mensuels sont ceux des prêts mis en place. La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits car les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et prennent en compte les amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

